

**Extrait du registre des délibérations  
de la Ville de Villeneuve d'Ascq**

Conseil municipal du mercredi 25 septembre 2019

**N° VA\_DEL2019\_188**

**Objet : Motion déposée par le groupe EPVA relative à la réorganisation des services locaux de la Direction générale des finances publiques**

L'an deux mille dix neuf, le 25 septembre à 19h00, le conseil de municipal de Villeneuve d'Ascq s'est réuni en l'hôtel de ville, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Gérard CAUDRON, maire, suite à la convocation qui a été adressée à ses membres cinq jours francs avant la séance, laquelle convocation a été affichée à la mairie, conformément à la loi.

Étaient présents tous les membres en exercice à l'exception de Pascal MOYSON, ayant donné pouvoir à Gérard CAUDRON, Olfa LAFORCE, ayant donné pouvoir à David DIARRA, Chantal FLINOIS, ayant donné pouvoir à Maryvonne GIRARD, Lionel BAPTISTE, ayant donné pouvoir à Dominique FURNE, Sébastien COSTEUR, ayant donné pouvoir à Sylvain ESTAGER, Nicolas BANDOVI étant absent, Fadila BILEM étant excusée.

La création en 2008 de la Direction générale de finances publiques (DGFIP) par la fusion de la Direction générale des impôts (DGI) et de la Direction générale de la comptabilité publique (DGCP), a certainement été le premier maillon d'un bouleversement structurel dans l'organisation financière de l'État.

Depuis, la mise en place de nouvelles pratiques s'appuyant sur les outils informatiques et sur la dématérialisation des procédures a modifié de manière substantielle les modalités d'échanges entre la DGFIP et l'ensemble de ses usagers qu'ils soient particuliers, entreprises ou entités publiques.

Menées, nous dit l'État, au nom de de la rationalisation et de l'efficacité, ces transformations ont eu comme conséquence une diminution de la dépense publique, consécutive à une sévère diminution des effectifs de la DGFIP.

Mais certaines de ces transformations ont aussi pu détériorer la qualité du service rendu en pénalisant de nombreuses personnes, essentiellement les plus âgées et les plus vulnérables, qui pour différentes raisons n'ont pas été en mesure de s'approprier le monde des échanges numériques.

Le nombre croissant de plaintes reçues de la part des administrés montre clairement que cette détérioration du service public est d'ores et déjà une réalité.

C'est pourquoi le Conseil Municipal de Villeneuve d'Ascq, convaincu que seule la proximité des services publics peut réparer le lien rompu avec une partie de la population, souhaite alerter sur l'aggravation de la situation à laquelle la

poursuite des divers projets de réorganisation du réseau des finances publiques peut conduire.

À ce titre :

- Si la création prévue à l'horizon 2022 de nouveaux points de présence d'un service fiscal, ouverts ponctuellement et recevant sur rendez-vous, peut présenter un aspect positif, ce ne doit pas être au prix de la fermeture de trésoreries qui sont pour leur part ouvertes à temps plein et offrent par là même un service plus souple aux usagers.
- Si l'amélioration du recouvrement des créances publiques doit être centrale dans l'organisation des services, ce ne peut pas être au prix d'une concentration de cette mission au sein d'entités hors-sol en totale contradiction avec le besoin de proximité des citoyens, mais aussi des collectivités.
- Si l'efficacité de la dépense publique doit en permanence être recherchée, il serait contreproductif de considérer qu'elle peut être atteinte au prix de la déshumanisation de la relation avec les usagers.

En conséquence, le Conseil Municipal réaffirme son attachement à la présence sur son territoire d'un service des finances publiques de pleine compétence, qui continuera à assumer l'ensemble de ses missions actuelles, que ce soit dans le domaine de la relation à l'utilisateur, du recouvrement des créances ou du conseil aux collectivités.

**Après avis de la Commission Plénière du mardi 10 septembre 2019, il est proposé aux membres du conseil d'adopter la motion présentée.**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents et des représentés cette proposition, Jean-François HILAIRE, Florence BARISEAU, Christophe BONNARD, Sophie LEFEBVRE n'ayant pas pris part au vote.**

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Gérard CAUDRON

Extrait de la présente délibération a été affiché le vendredi 27 septembre 2019 à la porte de la mairie, en exécution des dispositions des articles L.2121-25 et R.2121-11 du code général des collectivités territoriales

Date AR Préfecture :